



## Décision de radiodiffusion CRTC 2020-177

Version PDF

Référence : 2011-721

Ottawa, le 1<sup>er</sup> juin 2020

**Evanov Radio Group Inc.**  
Montréal (Québec)

*Demande 2020-0262-4, reçue le 12 mai 2020*

### **CHRF Montréal – Révocation de licence**

1. Evanov Radio Group Inc. a demandé la révocation de la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio AM de langue française CHRF Montréal (Québec).
2. La licence de l'entreprise a été initialement accordée dans *Stations de radio AM à Montréal*, décision de radiodiffusion CRTC 2011-721, 17 octobre 2011.
3. Compte tenu de la demande du titulaire et conformément aux articles 9(1)e) et 24(2) de la *Loi sur la radiodiffusion*, le Conseil **révoque** la licence de radiodiffusion attribuée à Evanov Radio Group Inc. pour CHRF Montréal.

Secrétaire général